



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2017-009

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2017

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques

81-2017-01-02-011 - SPECIAL: Arrêté portant délégation de signatures - Trésorerie de Gaillac (1 page)	Page 3
81-2017-01-02-010 - SPECIAL: Arrêté portant délégation de signatures et de pouvoir - Trésorerie de Graulhet (2 pages)	Page 5

Direction Générale des Finances Publiques

81-2017-01-02-011

**SPECIAL: Arrêté portant délégation de signatures -
Trésorerie de Gaillac**

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE GAILLAC**

Le comptable, responsable de la Trésorerie de GAILLAC

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} Adjoint.

Délégation de signature est donnée à Didier THERONDEL et Jean-Paul GOUMENT inspecteurs divisionnaires, adjoints au comptable chargé de la trésorerie, à l'effet de signer :

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 20.000 € ;
- b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Autres agents.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Marie PRIVAT	Contrôleur principal	10.000 €	6 mois	10.000 €
Laure PAVAN Christine VALMIGERE	Contrôleur	10.000 €	6 mois	10.000 €

Article 3 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du TARN

A Gaillac, le 2 janvier 2017

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

Alain RIGAT



Direction Générale des Finances Publiques

81-2017-01-02-010

SPECIAL: Arrêté portant délégation de signatures et de pouvoir - Trésorerie de Graulhet

Délégations de pouvoir et de signatures , décision prenant effet au 1^{er} janvier 2017

Je soussignée, Sylvie PELISSIER inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, nommée responsable de la Trésorerie de Graulhet par arrêté du 4 décembre 2014, décide :

Article 1 : délégation de pouvoir

Madame VEZINET Nelly, contrôleur principal des Finances Publiques, occupant la fonction d'adjointe reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisée à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : délégation générale de signature

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame LULE Emmanuelle contrôleur des Finances Publiques à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de mon mandataire général, cette restriction n'étant toutefois pas opposable aux tiers.

Article 3 : délégation spéciales de signatures des Finances Publiques

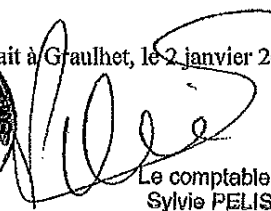
Délégations spéciales de signatures sont données à :


- Madame BARDY Thérèse, agent administratif des Finances Publiques, caissier titulaire, Madame Emmanuelle LULE contrôleur des Finances Publiques, caissier suppléant, Monsieur Frédéric DOURY, agent administratif des Finances Publiques, caissier suppléant, Madame Valérie MAUREL-LAGASSE, agent administratif des Finances Publiques, caissier suppléant, pour signer tout reçu de versement en numéraire à l'occasion de l'exercice de ses (leurs) fonctions, accorder les délais de paiement dans le cadre de l'instruction CP/4A n°06/005 A1 du 30/06/2006 et les remises de majoration dans les conditions prévues par l'instruction CP/4A n°07/008 A1 du 22/11/2007 ;
- Madame BARDY Thérèse, agent administratif des Finances Publiques, Madame LULE Emmanuelle, contrôleur des Finances Publiques, Monsieur Frédéric DOURY, agent administratif des Finances Publiques, Madame Valérie MAUREL-LAGASSE, agent administratif des Finances Publiques, caissiers suppléants chargés du secteur « comptabilité », pour signer les pièces justificatives ou comptables courantes y compris celles dont la réalisation donne lieu à débit ou crédit du compte du Trésor (flux 50 et/ou 53) : versement ou prélèvement de numéraire, dépôt de chèques endossés à l'ordre du Trésor Public, réception de virements ou d'opérations cartes bancaires, paiement de dépenses par virements ;
- Madame BARDY Thérèse, agent administratif des Finances Publiques, Madame LULE Emmanuelle, contrôleur des Finances Publiques, Madame Valérie MAUREL-LAGASSE, agent administratif des Finances Publiques, Monsieur Frédéric DOURY, agent administratif des Finances Publiques, chargés du recouvrement des recettes de l'Etat et des collectivités locales de la compétence territoriale de la Trésorerie, pour exercer toutes poursuites et signer les lettres de relance, derniers avis avant poursuites, mise en demeure de payer avis à tiers détenteur, opposition à tiers détenteurs et autres documents établis en la matière, ces mandataires étant également autorisés à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures ;
- Madame BARDY Thérèse, agent administratif des Finances Publiques, Madame LULE Emmanuelle, contrôleur des Finances Publiques, Madame Valérie MAUREL-LAGASSE, agent administratif des Finances Publiques, Monsieur Frédéric DOURY, agent administratif des Finances Publiques, pour signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement du service dès lors qu'ils ne requièrent pas l'usage des délégations générales et spéciales stipulées ci-dessus ou ma propre intervention.

Article 4 : Publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département du Tarn.

Fait à Graulhet, le 2 janvier 2017


Le comptable public
Sylvie PELISSIER





Arrêté portant délégation de signature

Le comptable de la Trésorerie de GRAULHET

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions de la Trésorerie de GRUALEHT dont les noms suivent :

- Mme Nelly VEZINET, contrôleur principal des Finances Publiques;
- Mme Emmanuelle LULE, contrôleur des Finances Publiques;
- Mme Valérie MAUREL-LAGASSE, agent administratif des Finances Publiques ;
- M. Frédéric DOURY, agent administratif des Finances Publiques .

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Graulhet, le 2 janvier 2017,

Le Comptable de la Trésorerie

Sylvie PELISSIER